saignelégier
CRÉATIVE ET TONIQUE

saigne infos

Mardi 1er octobre 2024

www.saignelegier.ch

Edito

Foire du Marché-Concours - Constats et réflexions

Le Marché-Concours de cette année a vécu une belle édition avec un temps chaud et radieux, sans accidents et une ambiance conviviale et chaleureuse.

Mais on a pu remarquer un nombre un peu moins important de visiteurs et nous devons nous interroger sur les raisons de cette baisse. Était-elle passagère et due à la météo trop favorable ou à un manque d'intérêt plus durable ?

La foire, dans le village, est organisée depuis de nombreuses années, mais nous devons constater que les charges pour la commune sont de plus en plus nombreuses :

- Organisation d'un poste d'urgences sanitaires pour le village ;
- Frais pour la sécurité ;
- Mobilité avec des trains et des bus supplémentaires ;
- Mise en place de la location de la vaisselle réutilisable et consigne ;
- Contributions de la voirie et de l'administration ;
- Augmentation des charges (électricité).

Avec les tarifs de location qui n'ont pas changé, la diminution du nombre et le manque de diversité des stands, la surface de location pour les carrousels qui diminue et qui empêche souvent un réaménagement de nos places, nous devons nous interroger et trouver des solutions ensemble pour redynamiser la foire du Marché-Concours, notre fête du village.

Afin de garder l'authenticité de cette belle manifestation qui est un magnifique moment de rencontres, d'échanges et de convivialité, il est important de garder nos traditions, mais également de dynamiser et d'apporter des changements, améliorations ou idées nouvelles. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire d'associer tous les acteurs de la fête et de créer un comité de la Foire du Marché-Concours en collaboration étroite avec la commune de Saignelégier pour réfléchir et organiser une très belle foire en 2025 !

Catherine Erba, maire

Place Juventuti

La Commune de Saignelégier s'apprête à donner un nouveau souffle à la place *Juventuti*, située derrière la mairie. Ce projet de réaménagement vise à transformer cet espace en un lieu plus convivial et attractif pour tous.

Un espace vert et accueillant

La place *Juventuti* sera dotée de nouvelles plantations d'arbres et de buissons, créant un cadre plus vert et apaisant. La commune souhaite aussi désimperméabiliser la place et ainsi lutter contre les îlots de chaleur.

Stationnement

La volonté de la commune est de repenser le stationnement sur cette place. Ainsi, 19 places de stationnement seront aménagées, dont deux spécialement dédiées aux véhicules électriques ainsi qu'une place handicapée. En plus, 6 places de parc P+R (Park and Rail) des Chemins de fer du Jura seront créées afin de répondre aux besoins des pendulaires qui utilisent le train.

Aussi, La commune souhaite l'installation d'un horodateur qui permettra une gestion plus fluide et équitable des places de stationnement.

Enfin, la commune va créer un abri vélo supplémentaire de 10 places.

Un espace flexible pour les événements publics

La place *Juventuti* sera conçue pour accueillir des manifestations et des événements publics existants. Des espaces dégagés et modulables permettront d'organiser diverses activités en toute sécurité et convivialité.

Sécurisation et mise en valeur de la cour de récréation

Le projet comprend également la sécurisation et la mise en valeur de la cour de récréation adjacente à la place. Des aménagements adaptés seront mis en place pour garantir la sécurité des enfants et offrir un environnement ludique et stimulant.

Ce projet de réaménagement est une étape importante pour améliorer la qualité de vie à Saignelégier qui souhaite en faire un lieu de rencontre et de vie apprécié par tous.

Serge Parrat

Les après-midis créatifs pour retraités et séniors

Envie de passer une après-midi en bonne compagnie ?

Venez passer un moment convivial :

Saignelégier,
les mardis à 13.30 à Juventuti

Les Pommerats,
les jeudis à 13.30 à l'école

Renseignements :

Saignelégier : 078 626 34 14

Le Pommerats : 032 951 21 93

Monika Kornmayer

Elagage des arbres, arbustes et haies

Pour permettre une circulation sans entrave des véhicules en général, des machines de déneigement en particulier et des piétons, nous rappelons aux propriétaires fonciers les obligations suivantes de la Loi cantonale sur la construction et l'entretien des routes (art 74, RSJU 722.11) et le règlement de la police locale :

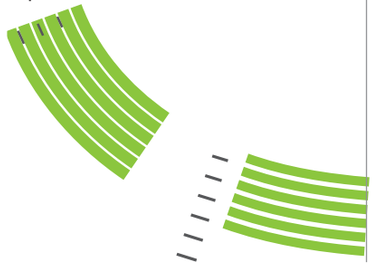

1. La route doit être maintenue libre de toute branche la surplombant.
2. Les buissons ne doivent pas diminuer la visibilité aux croisements et dans les courbes.
3. Lorsque le propriétaire néglige d'élaguer ou de tailler à temps ses arbres, haies ou buissons, et que cela gêne la circulation des piétons et des véhicules en général, et le bon déroulement du déneigement ou l'éclairage public en particulier, ces travaux seront effectués par substitution, frais à charge du propriétaire bordier.

Serge Parrat

Expo photos

Devenu presque une tradition, le photo-club des Franches-Montagnes expose ses photos sur bâches, sur le chemin entre le Centre de Loisirs et la halle du Marché-Concours. Le thème de l'exposition « L'appel du Froid »

Monika Kornmayer

saigne infos

Prox-iti – nouveau système d'encombrants dès 2025

Etat des lieux :

Actuellement la collecte des encombrants est organisée par la commune. Ce ramassage réalisé sur les villages de Goumois, des Pommerats et de Saignelégier est effectué 11 fois par année avec des horaires d'ouverture allant de 15 h à 18 h. Durant cette tranche horaire, les déchets encombrants combustibles, la ferraille ainsi que les matériaux inertes, les appareils électriques et électroniques sont collectés.

Obligation :

Dès 2025 et selon la révision de la loi Cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP,

RSJU 814.015), chaque commune doit mettre à disposition un centre de collecte des déchets. En d'autres termes, tous les citoyens jurassiens devront à terme avoir accès à une déchetterie dans laquelle il sera possible de trier et d'éliminer une grande partie de ses déchets encombrants et de grandes quantités de déchets valorisables. De plus et pour en terminer avec la partie législative, pour qu'un centre de collecte soit conforme aux demandes cantonales, celui-ci doit posséder les attributs suivants :

- Application du principe de causalité (principe du pollueur-payeur)
- Facilitation du tri, notamment des encombrants
- Site surveillé pendant les heures d'ouvertures

Démarche :

Dès 2025, un nouveau système d'encombrants sera mis en place sur la commune de Saignelégier pour répondre aux attentes cantonales, ce qui aura pour effet de rendre la collecte des encombrants plus efficace.

Afin de mettre sur pied cette solution, une collaboration entre les communes Francs-Montagnardes et l'entreprise *Vadec* a été nécessaire. Ce qui a été créé ? Une déchetterie itinérante, nommée *Prox-iti*, laquelle sera gérée par *Vadec* afin de professionnaliser le travail de collecte et de tri. Ceci impliquera tout de même une personne de la voirie afin d'apporter son aide au chargement des bennes.

A l'heure où ces lignes sont écrites, 7 communes se sont engagées à participer à ce projet. D'ici la fin de l'année d'autres communes pourraient suivre le mouvement et intégrer *Prox-iti*. Actuellement les communes participantes sont St-Brais, Montfaucon, Le Bémont, Saignelégier, Le Noirmont, Les Bois et La Ferrière, commune Bernoise étant sur la ligne des Franches-Montagnes et de *Vadec*.

Projet Prox-iti :

Prox-iti est complémentaire au réseau de Molok destinés aux sacs taxés et aux Ecopoints accueillant les déchets recyclables usuels (verre, papier et carton, boîtes métalliques). Il s'agit d'une déchetterie itinérante qui remplacera les encombrants actuels.

A partir de l'année prochaine, il sera donc possible de se débarrasser des matériaux encombrants et autres sur toutes les communes participantes. C'est-à-dire que les habitants de Saignelégier pourront aller déposer leurs déchets encombrants sur d'autres communes et vice-versa.

Il est prévu de réaliser 43 passages sur les communes participantes, dont 9 passages sur la commune de Saignelégier. Afin de garantir au mieux une affluence lissée, les horaires d'ouverture ont également été élargis et *Prox-iti* sera ouvert de 14 h à 18 h les mercredis après-midi. Un calendrier détaillé sera distribué avec le Memo Déchets 2025.

L'accès à ce centre de collecte se fera au moyen d'un identifiant, qui sera au choix, une carte magnétique ou un QR code via une application. Ceci permettra également de garantir l'accès uniquement aux habitants des communes participantes.

Afin de pouvoir rejoindre ce projet, les communes doivent mettre à disposition une place pour accueillir les diverses bennes.

L'offre de matériaux collectée a également été élargie afin de disposer d'un centre le plus complet possible. Bien entendu et au fil du temps, il sera possible d'adapter l'offre de collecte.

De plus et dans chaque commune, les déchets collectés seront identiques et il s'agit de :

- Les déchets encombrants combustibles (limités à 1 m^3 par déposant et par dépôt)
- La ferraille
- Les inertes (limités à 1/2 m3 par déposant et par dépôt)
- Les appareils électriques et électroniques
- Les piles et batterie
- Les points lumineux (ampoules, néons)
- Les huiles
- Les déchets spéciaux (uniquement sur le site de Saignelégier)

Concernant les déchets encombrants combustibles et comme cela devrait déjà être appliqué, tous les objets rentrant dans un sac poubelle taxé officiel de 17 l, 35 l, 60 l ou 110 l, ne seront pas admis.

A noter encore qu'un service de réemploi sera présent avec *Caritas* ou *Regenove* afin de se débarrasser de matériel pouvant être réutilisé.

En conséquence et à partir de l'année prochaine, il ne sera plus possible d'assumer de ramassages d'encombrants aux villages de Goumois et des Pommerats. L'espace pour accueillir ce centre de collecte se situera sur le parking communal de la halle cantine, seule place suffisamment grande permettant ce type d'installation.

En ce qui concerne le coût de ce centre de collecte itinérant, il est budgétisé à 20.- par habitant. En comparaison, l'organisation des encombrants actuels est comptabilisée à environ Fr. 18.– par habitant. Ce surcoût d'environ Fr. 5 000.– pour la commune de Saignelégier ne signifie pas que la taxe des déchets soit modifiée.

En ce qui concerne l'application du principe de causalité et de la taxe qui pourrait en découler, nous avons obtenu de la part du Canton un délai supplémentaire et ceci ne sera pas appliqué dès 2025.

D'ici la fin d'année une information supplémentaire sera distribuée afin de répondre aux questions qui resteraient en suspens.

Merci de votre participation active au tri des déchets et à la mise en place de cette déchetterie itinérante *Prox-iti*.

En résumé ce que cela change :

- Remplacement des encombrants actuels par *Prox-iti*.
- Gestion du centre de collecte *Prox-iti* par *Vadec*
- 9 après-midi d'ouverture sur la commune de Saignelégier et 43 après-midi au total sur les différentes communes.
- Possibilité de se rendre sur les autres communes déposer les matériaux indiqués.
- Accès au centre de collecte soit avec une carte, soit avec un QR code
- Accueil de *Prox-iti* sur 1 seul lieu pour la commune de Saignelégier

Marc Jobin

Nouveaux affichages aux Ecopoints

Depuis quelques semaines déjà, de nouveaux affichages ont fait leur apparition aux différents Ecopoints de la commune. Afin d'encourager le tri des déchets recyclables et de faciliter la compréhension des types de déchets qui peuvent être déposés, nous avons collaboré avec l'entreprise *Cosedec* afin de créer ces nouveaux panneaux. Avec cette aide supplémentaire, les habitants de la commune ne peuvent que continuer sur leur bonne lancée de collecte des déchets recyclables.

Marc Jobin

Révision du règlement des eaux usées : Ce qui change pour vous

La situation actuelle

Actuellement, la commune de Saignelégier fonctionne avec deux règlements distincts pour la gestion des eaux usées : un pour la localité de Saignelégier et un autre pour Les Pommerats. Chaque localité dispose de son propre système d'épuration : une station d'épuration (STEP) pour Saignelégier et une station naturelle d'épuration (SNEP) aux Pommerats. Quant à Goumois, cette localité ne dispose pas encore de traitement communal des eaux usées ni de règlement en vigueur.

Pourquoi une révision est-elle nécessaire ?

La loi cantonale de 2016 impose aux communes une tarification standardisée pour la gestion des eaux usées, avec une taxe de base et une taxe de consommation. Cette révision vise à unifier les règlements pour l'ensemble des localités de la commune et à préparer le raccordement de Goumois à la station d'épuration de Goumois, côté français. Une harmonisation des taxes est également nécessaire pour garantir le bon entretien et le renouvellement des infrastructures, dont la valeur actuelle dépasse les 28 millions de CHF.

Les nouvelles taxes en bref

Le nouveau règlement propose une unification des taxes uniques de raccordement à **15 ‰ de la valeur officielle**. Les taxes de base et de consommation seront calculées en fonction de la quantité d'eau usée rejetée, généralement équivalente à la consommation d'eau potable. Voici un aperçu des nouvelles taxes :

Ce système permettra de maintenir 60 % de la valeur des infrastructures, ce qui respecte le cadre légal fixé entre 60 % et 100 %. Grâce à la bonne santé financière du fonds des eaux usées (1,4 million de CHF), les taxes ont été minimisées.

Quels changements pour vous ?

Les habitants de Saignelégier constateront peu de modifications dans leurs taxes, tandis que les résidents des Pommerats verront une augmentation des taxes annuelles. Pour atténuer cet impact, un rabais de 200 CHF par an sera accordé de 2025 à 2029. Cette mesure vise à compenser la différence entre les anciennes taxes de raccordement, qui étaient trois fois plus élevées aux Pommerats qu'à Saignelégier, et des taxes de consommation auparavant nettement plus basses aux Pommerats.

Pourquoi une tarification commune ?

Avec ce nouveau règlement, tous les habitants de la commune seront soumis aux mêmes taxes, garantissant ainsi une meilleure équité. Même si la station d'épuration des Pommerats est moins coûteuse à exploiter que celle de Saignelégier, la valeur de renouvellement du réseau par habitant y est plus élevée. Par conséquent, une augmentation des taxes annuelles pour les Pommerats est inévitable, ce qui rend injustifiable le maintien de tarifs distincts entre les localités.

Pourquoi un tarif échelonné ?

Le tarif échelonné a été choisi pour sa simplicité et son équité. Il permet d'adapter les coûts en fonction de la consommation réelle d'eau usée, ce qui garantit que chaque foyer paie en proportion de son utilisation. Ce système favorise une utilisation responsable des ressources, en incitant à économiser l'eau tout en maintenant une tarification progressive.

De plus, avec une différence modérée entre les tarifs les plus élevés et les plus bas par m³, le tarif échelonné permet de répartir les charges de manière équilibrée entre petits et grands consommateurs, tout en assurant que les infrastructures soient correctement financées pour leur entretien et leur renouvellement.

Le nouveau règlement sera déposé 20 jours avant et 20 jours après la prochaine assemblée communale, où il sera soumis à approbation.

Stéphanie Vuilleumier

Tranche annuelle (m³)	Taxe de consommation (CHF/m³)	Taxe de base (CHF / an)
Jusqu'à 55 m³	2.20	185
56 à 500 m³	2.10	195
501 à 1000 m³	1.95	260
1001 à 3000 m³	1.85	390
3000 à 5000 m³	1.70	775
Au-delà de 5000 m³	1.55	1425

Contrôle des champignons

L'automne avec son climat humide et tiède, est la saison préférée pour la cueillette de champignons. Les champignonneurs pourront faire vérifier gratuitement leurs récoltes

Martial Farine
Au Jourez 29
2336 Les Bois
079 710 01 68

Les contrôles s'effectuent le samedi sur appel, dès 18 h.

Jean-Claude Freléchox
Les Gérinnes 9
2722 Les Reussilles
032 487 62 35

Les contrôles s'effectuent chaque jour de semaine en fin de journée, le samedi sur appel. Pas de consultation le dimanche.

Monika Kornmayer

Infos du Conseil

Employées administration

Nous souhaitons une bonne retraite à Christine Berbier employée responsable de la facturation auprès de l'administration communale, et lui disons tout simplement merci pour son engagement durant 6 ans, sa disponibilité et son travail de qualité.

Le 1er septembre 2024, Isabelle Aubry est entrée en fonction pour reprendre la responsabilité de la facturation. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et plein de succès dans sa fonction.

Employés aux services externes

Kevin Sauser a débuté son apprentissage d'agent d'exploitation au début août. Il remplace Noah Frésard qui vient de terminer brillamment son apprentissage. Nous profitons ici de le féliciter et de le remercier.

Conseil communal

Un Conseil général à Saignelegier ?

Depuis de longues années, le sujet occupe la réflexion des partis et des élu.e.s loitchous. En 2021, un premier Groupe de travail avait entamé des travaux. Mesures COVID survenant, ils furent suspendus, après qu'ait été émise la proposition (concrétisée depuis) d'une réduction des membres de Conseil communal de deux unités (de 9 à 7).

Les nouvelles autorités élues en 2022 ont relancé le processus en constituant et mandatant une Commission chargée de la réflexion concernant la création du Conseil général pour la Commune de Saignelégier, dite CCGS. Elle est composée de 12 membres proposé.e.s par les partis actifs sur le territoire communal. En font partie : **Andrea Babey et François-Xavier Boillat (Le Centre), Emmanuelle Schaffter et Jean-Michel Steiger (Les Vert.e.s), Monika Kornmayer et Claude Adrien Schaller (PCSI), Jean-Marie Miserez et Annabelle Simon (PSJ), Francisco Pires (POP), Brigitte Favre et Loïc Guerne (UDC) et Marc Jobin, représentant du Conseil communal.**

Après une première information donnée lors de la dernière assemblée communale, cet article est la deuxième démarche visant à informer la population, à la sensibiliser et surtout à l'inviter à s'interroger sur l'opportunité d'une telle autorité communale. A ce titre, chaque citoyen et citoyenne peut interpeller l'une ou l'autre des personnes ci-dessus et réagir, faire des propositions…

Qu'est-ce qu'un Conseil général ? C'est une autorité communale. Les communes des Bois, de Haute-Sorne et de Val-Terbi ont mis en place une telle autorité, tout comme Delémont et Porrentruy qui disposent d'un Conseil de ville. Composé d'une vingtaine ou plus de personnes élues, le Conseil général remplace les assemblées communales et dispose des mêmes compétences, à peu de chose près.

La CCGS a entamé ses travaux le 14 mai de cette année. Des sous-groupes « Finances » et « Règlements » ont été mis en place pour permettre une avancée rapide des travaux afin que tout soit prêt pour les élections communales de 2027.

Dans un premier temps, la CCGS prendra position et remettra un rapport au Conseil communal avec une proposition. L'Exécutif décidera ensuite de la marche à suivre : élaboration d'un document d'information à la population, assemblée publique d'information, décision de la population en 2025. Il restera alors suffisamment de temps pour, le cas échéant, mettre à jour toute la réglementation communale impactée par ce changement politique, notamment le Règlement d'organisation et d'administration communale (ROAC), le Règlement du Conseil général (nouveau) et le Règlement des élections. Les conseils du Délégué cantonal aux affaires communales seront alors très précieux.

On le constate, la tâche est conséquente et nous espérons par cet article susciter l'intérêt et l'engagement de toutes et tous, jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, politiques, sportifs, culturels, associatifs, ou simplement intéressé.e.s par la vie communale.

Le président de la CCGS
Jean-Marie Miserez

Honneur aux méritants sportifs et culturels

Comme chaque année, la commission des mérites sportives et culturelles, chapeauté et financé par le Syndicat des communes des Franches-Montagnes, remet des prix aux méritants.

La cérémonie aura lieu jeudi le 4 octobre à 19 h dans le cadre du comptoir Franc-Montagnard.

Monika Kornmayer

Des nouveaux défibrillateurs

La commune s'est munie de deux nouveaux défibrillateurs. Les nouveaux appareils sont installés, depuis ce printemps, dans les villages de Goumois et Les Pommerats. Aux Pommerats, l'appareil est installé à l'école et à Goumois contre l'ancien hangar du bus postal.

Le Conseil a opté pour un système de location proposé par la fondation *RéaJura Cœur*, qui coordonne par ailleurs une équipe de Premiers Répondants. L'entretien des appareils est assuré par la fondation.

Cinq défibrillateurs sont déjà disposés à divers points du village : à l'Hôpital, à la Banque cantonale, à la Pharmacie, au Centre de Loisirs et dans le bâtiment du Franc-Montagnard.

Monika Kornmayer

Travaux de réfection - Automne 2024

Captage d'eau potable à Goumois

Le captage du Mouillet, situé à Goumois, ainsi que la conduite reliant le captage au réservoir, feront l'objet d'une rénovation complète. Ce chantier, d'un montant total de Fr. 350 000.–, débutera cet automne.
Pendant la durée des travaux, l'approvisionnement en eau potable sera temporairement assuré par des camions-citernes provenant de Saignelégier. Les habitants pourront constater une légère différence du goût de l'eau durant cette période.

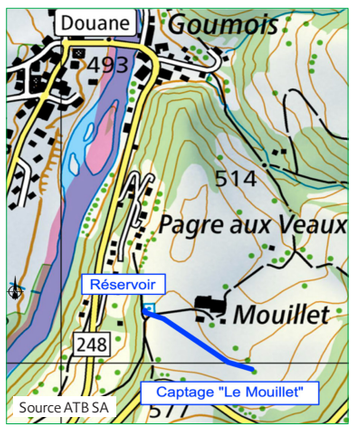

Réfection de la route des Plaimbois

À compter du 23 septembre, des travaux de réfection de la route des Plaimbois, reliant Les Pommerats aux Enfers, débuteront et s'étendront sur une période d'environ 9 semaines.

Durant cette période, l'accès aux véhicules, vélos, piétons, chevaux, etc. sera interdit. Les travaux entre les Plaimbois et les Enfers seront effectués en 2025.

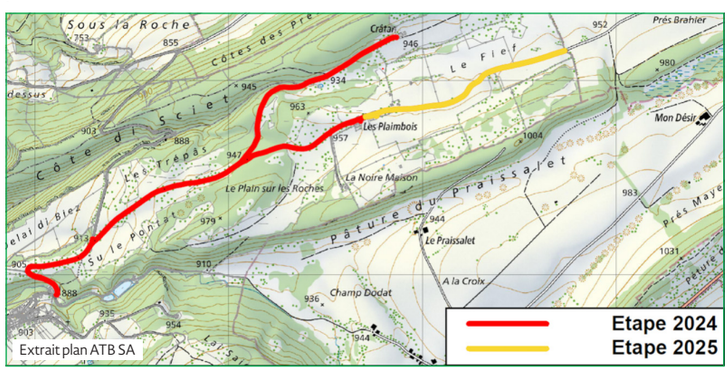

Réfection aux Cerlatez

Comme l'entier de la route des Plaimbois ne pourra être réalisé cette année, la réfection du chemin ouest de Cerlatez prévu en 2025 sera avancée en 2024.
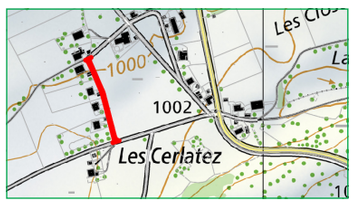
Stéphanie Vuilleumier